

Lettre d'information aux habitants



La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), d'août 2015, modifie le visage des Communautés de Communes à l'échelle nationale en fixant le seuil minimum de population de ces Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à 15 000 habitants au 1^{er} janvier 2017. Dans le cadre de cette réflexion, les communes ont décidé de se regrouper à l'échelle du Sud-Manche pour créer la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel - Normandie.

Depuis plusieurs mois, les élus et les équipes administratives des Communautés de Communes actuelles d'Avranches-Mont-Saint-Michel, du Mortainais, de Saint-Hilaire-du-Harcouët, de Saint-James et du Val de Sée, oeuvrent à la création au 1^{er} janvier de votre nouvel EPCI :

88 517 Habitants

109 Communes

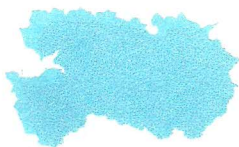
1 539.8 Km²

158 Élus



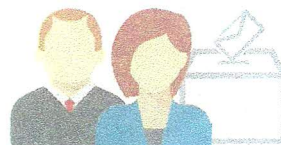
Un Sud Manche tourné vers l'avenir

DATES À RETENIR



1^{er} JANVIER 2017

Naissance de la
Communauté d'Agglomération
Mont-Saint-Michel - Normandie



7 JANVIER 2017 À 8H30
Espace Culturel - Isigny-le-Buat
Séance publique

Installation du Conseil Communautaire de la
Communauté d'Agglomération
Mont-Saint-Michel - Normandie

Election du Président et des Vices-Présidents

